



AVIS

Téléconférence provinciale de l'AIIO sur les droits de la personne et l'équité

Date : Mardi 23 avril 2019

Heure : De 16 h 30 à 18 h

Sujet : ***La discrimination fondée sur l'âge au travail***

Auditoire : Une discussion avec les membres et le personnel de l'AIIO sur l'âgisme, qui est souvent à l'origine d'actes discriminatoires isolés, mais aussi d'une discrimination plus systémique de par sa nature. La discrimination fondée sur l'âge consiste à traiter des personnes de manière inégale en raison de leur âge, contrairement aux lois sur les droits de la personne. Elle est perceptible dans plusieurs aspects de l'emploi, notamment le droit à la pension, les prestations pour soins de santé et les régimes d'assurance.

Format : Joignez-vous aux membres et au personnel de l'AIIO dans le cadre **d'un nouveau format interactif afin de discuter de** l'âgisme au travail. L'âgisme est souvent à l'origine d'actes discriminatoires isolés, mais aussi d'une discrimination plus systémique par sa nature. La discrimination fondée sur l'âge consiste à traiter des personnes de manière inégale en raison de leur âge, contrairement aux lois sur les droits de la personne.

Les questions soumises au préalable par des membres de l'AIIO seront également examinées. La dernière partie de la téléconférence sera consacrée aux questions des participantes et des participants. Pam Mancuso, vice-présidente, Région 1, agira à titre d'animatrice au cours de cette téléconférence.

La séance consistera en une présentation animée par les conseillers juridiques de l'AIIO, Rajeev Burman et Jane Zhang, ainsi qu'une discussion en compagnie de membres de l'équipe des droits de la personne et de l'équité au sujet de leurs expériences en matière de discrimination fondée sur l'âge au travail.

Inscription : Les membres de l'AIIO pourront s'inscrire à la téléconférence par courriel à registerhre@ona.org. Elles et ils devront indiquer leur nom et leur numéro de membre de l'AIIO. Une fois inscrits, les membres recevront une réponse comprenant le numéro de téléphone à composer ainsi que le code d'accès à la conférence.

L'inscription se déroulera selon le principe du premier arrivé, premier servi. L'AIIO se réserve le droit de limiter le nombre d'inscriptions.

Documents : Un document PowerPoint de la présentation sera distribué aux participantes et participants avant la téléconférence.

Questions : Au moment de s'inscrire à la téléconférence, les membres pourront également soumettre à l'avance les questions qu'elles et ils souhaitent aborder durant la présentation.